



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL DES PROFESSIONS S'EST RÉUNI LE 3 FÉVRIER

Marchés, techniques, santé et sécurité, JPC, travaux internes... les UNA avaient un grand nombre de sujets à traiter dans le cadre de ce Conseil des Professions.

“ Cesser de créer de nouvelles réglementations, simplifier celles qui existent, mesurer l'impact d'une nouvelle règle avant de l'appliquer, poursuivre les travaux engagés au sein du PACTE, du PTNB, et du PRDA, tenir compte de l'avis des professionnels concernant l'électricité solaire et l'autoconsommation, instaurer une étude de faisabilité géotechnique obligatoire avant toute construction... sont autant de revendications que la CAPEB portera cette année. ”

Les travaux du Conseil des Professions ont commencé par une présentation du projet de plateforme 3.0 qui a permis de souligner l'importance d'une réflexion des professions pour définir des offres de services ambitieuses, répondant aux attentes des clients, offres qui pourraient, à terme, être proposées au travers de la plateforme si celle-ci était lancée.

Le Conseil des Professions a débattu des points devant être portés sur le projet de résolution relative aux questions techniques et professionnelles qui sera soumis au prochain Conseil d'administration puis à la CNAGS et enfin au vote de l'assemblée générale à Strasbourg. Les Présidents d'UNA ainsi que les membres du Bureau confédéral qui composent le Conseil des Professions, avec la Présidente de la CNFA, ont ensuite fait un point détaillé sur la préparation des JPC. Ils sont par ailleurs revenus sur le regroupement de tous les conseillers professionnels des UNA qui s'est tenu fin novembre. Ils ont relevé que la très grande majorité des conseillers ont été satisfaits de pouvoir avoir une vue d'ensemble des travaux transversaux menés au sein des différentes professions. Une proposition sera faite au Conseil d'administration pour organiser désormais une telle réunion chaque année. Ils ont ensuite évoqué les projets de refonte de la nomenclature Qualibat et pris des décisions concernant la représentation de la CAPEB dans les commissions de

cet organisme de qualification. Ils ont par ailleurs fait un point sur la mise en œuvre du compte pénibilité et sur l'élaboration des référentiels Métiers. On rappellera à cet égard, que si la CAPEB continue d'être totalement opposée au compte pénibilité, il n'en reste pas moins nécessaire de continuer à travailler dans l'objectif de sécuriser les entreprises. Après cette discussion, ils ont examiné les projets d'IRIS-ST en matière de sensibilisation des entreprises artisanales du bâtiment sur les questions de santé et de sécurité au travail. S'agissant des questions

plus techniques, le Conseil des Professions s'est arrêté longuement sur le projet européen de normes d'exécution. La CAPEB est opposée à ce projet et considère que produire des normes sur l'exécution des travaux serait une erreur et une gageure car la normalisation européenne ne peut intégrer toutes les spécificités des pays et, en conséquence, conduira inévitablement à ne pas tenir compte

des particularités locales. Le Conseil des Professions a ensuite dressé un bilan d'étape des travaux en cours au sein des programmes d'accompagnement des professionnels PACTE (Transition énergétique), PTNB (Numérique) et PRDA (Amiante).

Il a ensuite été question de la 4^e période du dispositif des certificats d'économies d'énergie. La préparation de cette nouvelle période (2018/2020) a fait l'objet d'une concertation avec la Direction générale de l'Énergie

**6 nouveaux
Calepins de
chantier élaborés
au sein du PACTE
seront disponibles
en mars**

FORMATION

En savoir plus sur **ARTUR**

→ DE NOUVEAUX MODULES DE FORMATION FEE BAT N'ATTENDENT PLUS QUE LEURS STAGIAIRES

Les modules 2, 3 et 4 de FEE Bat sont remplacés. Le module Logiciel (ex module 2) est désormais ramené à une journée et reste consacré à la prise en main d'un logiciel d'évaluation thermique. L'ancien module 3 se traduit maintenant par 5 modules de 2 jours sur les technologies innovantes « métiers ». On notera à cet égard l'arrivée d'un nouveau module dédié aux menuiseries.

Enfin, l'ancien module 4, portant sur les questions juridiques et commerciales de l'offre globale, est étendu au portage d'une offre de rénovation énergétique permettant au chef d'entreprise d'exploiter et de valoriser au mieux la mention RGE qu'il a acquise. Les conditions de prise en charge de ces nouveaux modules sont les mêmes que celles appliquées aux anciens modules.

ÉCONOMIE

En savoir plus sur **ARTUR**

CONSOMMATION : QUAND LES ABUS ABOUTISSENT À D'AUTRES ABUS...

Il y a d'abord ces enquêtes qui jettent un pavé dans la mare et surtout le discrédit sur tout un secteur, en l'occurrence, l'artisanat du bâtiment. Que Choisir excelle dans cet art en accusant les artisans du bâtiment de ne pas savoir travailler et en affirmant que le dispositif RGE n'est pas contrôlé. Il y a aussi la DGCCRF

qui conduit sa propre enquête et dénonce des pratiques déloyales. Or, dans les deux cas, l'enquête porte sur un nombre extrêmement réduit d'entreprises ce qui en fait un échantillon nullement représentatif.

La DGCCRF déclare aujourd'hui qu'il ne faut pas généraliser et que « tous les artisans ne sont pas des escrocs ». On est content de l'entendre ! Il n'empêche que jeter l'opprobre sur 400 000 entreprises et leur intégrité sur la base d'une enquête menée sur 360 entreprises et, qui plus est, ayant fait l'objet de plaintes, est pour le moins irresponsable. Nous ne mettons pas en doute le fait qu'il existe des professionnels peu scrupuleux prétendant disposer du label RGE

sans l'avoir réellement ou l'ayant et en profitant pour amener leurs clients à faire des travaux bien plus importants qu'ils ne le souhaiteraient en réalité. Or, c'est précisément ce qui arrive aux entreprises artisanales qui exercent une activité de dépannage ! Parce que certains ont escroqué sans vergogne des consommateurs,

l'État a décidé de sanctionner tout le monde, compliquant du même coup la vie des professionnels honnêtes. Ainsi, à partir du 1^{er} avril, les artisans qui interviennent chez des particuliers auront l'obligation d'afficher leurs prix sur leur site internet s'ils en ont un, qui plus est, en détail : frais de déplacement, taux horaire de la main-d'œuvre, montant des

forfaits, coût éventuel des devis, etc. Et par la même occasion, le nouvel arrêté impose aux professionnels d'établir un devis et un ordre de réparation avant toute intervention, quel que soit son prix. Une aberration contre laquelle la CAPEB s'est élevée auprès de la Secrétaire d'État en charge de l'Artisanat, signataire dudit arrêté.

Il n'est pas admissible que, pour lutter contre les pratiques trompeuses de quelques-uns, tout un secteur soit pénalisé !

GOUVERNEMENT



→ LES IMPÔTS LOCAUX COÛTENT CHER À L'ÉTAT

Ils plombent les entreprises et les particuliers mais ils ne sont pas non plus sans impact sur les finances de l'État.

Au contraire ! Les impôts locaux coûtent cher à l'État. Leur collecte oblige la Direction générale des finances publiques à mobiliser 14 % de ses effectifs et 17 % de ses crédits !

Cette mobilisation ne lui permet pourtant pas d'agir avec une totale efficacité. Le taux de recouvrement de la taxe d'habitation en témoigne : 90 % quand celui de l'impôt sur le revenu atteint 99 %. Et les redressements fiscaux ont un impact quasi nul pour améliorer ce taux : 0,6 % des recettes collectées au titre des impôts locaux, à rapprocher de 14,3 % pour les redressements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés.

Ces pertes en ligne ont des origines multiples : une vraie complexité de la fiscalité locale, des valeurs locatives qui n'ont pas été revues depuis 40 ans, un grand nombre de mutations (Tous les ans, 15 % des habitants changent de domicile), des cas d'exonération ou d'abattement multiples et difficiles à vérifier, etc.

→ PROFITEZ DES AVANTAGES TARIFAIRES AVEC TOTAL GR

Pour mémoire : dans le cadre du partenariat que la CAPEB a signé avec Total GR, ce partenaire propose une série d'avantages aux entreprises artisanales du bâtiment et aux membres du Réseau de la CAPEB.

Il s'agit notamment de pouvoir régler ses dépenses sans avance de frais, de pouvoir fixer des plafonds sur les achats de carburants, de bénéficier d'une facture unique pour gérer les frais de l'ensemble de ses collaborateurs,

d'avoir accès 24h/24 aux éléments de facturation sur son compte client, de recevoir des alertes mails en cas d'anomalies détectées dans l'utilisation des cartes.

Rappelons enfin que le prix de la carte adhérent (36 €) est remboursé intégralement par la distribution gratuite de carburant pour la même valeur.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ARTUR (Services adhérents/partenariats).

+13,4 POINTS

C'EST L'AUGMENTATION
DES CYBERATTQUES
MENÉES CONTRE
LES TPE/PME
DEPUIS UN AN

PRÈS DE 4 MILLIONS

DE PERSONNES
SONT MAL LOGÉES
OU NON LOGÉES
EN FRANCE

La
Lettre
de la CAPEB

ÉCONOMIE

→ LES CYBERATTQUES NE TOUCHENT PAS QUE LES GRANDES ENTREPRISES

Les grandes entreprises ont commencé à prendre le problème à bras le corps pour protéger leurs données et transactions parce qu'elles sont évidemment la cible de cyberattaques de plus en plus fréquentes. Mais les petites entreprises n'en sont pas exemptes ! Une récente étude conduite par Orange et l'Usine nouvelle a montré que sur l'échantillon de 374 entreprises sondées, plus de la moitié des petites entreprises ont déjà été attaquées par voie informatique. Et comme elles n'y sont pas préparées, l'impact financier de ces attaques pèse lourd pour plus du tiers d'entre elles. Une proportion à rapprocher des grandes entreprises qui ne sont que 7,2 % à subir des conséquences financières suite à ce type d'attaques. Sans doute ce chiffre s'explique-t-il par le fait que 95 % des grandes entreprises utilisent des outils de cybersécurité alors que les PME ne sont que 62 % à le faire. Or, les objets connectés se multiplient à grande vitesse et peuvent être des vecteurs majeurs de pillage des données confidentielles pour les hackers. Audit, assurances, veille, sensibilisation du personnel de l'entreprise, sont autant de mesures à prendre pour se prémunir contre les cyberattaques sans oublier la surveillance de son e-réputation sur les réseaux sociaux.



→ 63 ANS APRÈS L'APPEL DE L'ABBÉ PIERRE, LE MAL LOGEMENT RESTE UNE TRISTE RÉALITÉ

Dans son dernier rapport, la Fondation Abbé-Pierre déplore qu'aucune politique d'envergure n'ait été prise jusqu'à présent pour endiguer le mal logement qui concerne tous les territoires et un nombre croissant de ménages.

Au total, la Fondation évalue à 14,6 millions le nombre de personnes victimes de la crise du logement. Parmi eux, près de 4 millions de personnes ne vivraient pas chez elles : elles n'ont pas de domicile ou sont hébergées chez un tiers ou à l'hôtel ou encore dans des habitations de fortune. 2 millions de personnes auraient un logement mais qui n'apporte pas le confort minimal : pas de toilettes ou de douche, pas d'eau courante ou de chauffage. Près d'un million de personnes sont contraintes de vivre dans un logement trop petit et subissent donc les inconvénients du surpeuplement. Le constat de la Fondation ne s'arrête malheureusement pas là. Parallèlement à ces 4 millions de personnes, 12 autres millions sont en situation précaire. Il s'agit de locataires qui ont du mal à payer leur loyer, de copropriétés en difficulté, de ménages



modestes en précarité énergétique ou en situation d'endettement. La Fondation invite les candidats aux élections présidentielles à faire un réel effort en faveur des logements très sociaux et à faire du logement pour tous une priorité absolue et urgente. Elle suggère notamment la construction de 150 000 HLM par an sous les plafonds de l'APL, un accompagnement des habitants de logements indignes pour faire valoir leurs droits, un grand plan de rénovation des passoires thermiques avec une augmentation des aides, le développement d'une aide à l'accession pour les ménages modestes. Elle milite également pour que l'on construise plus, mieux et moins cher et souhaite impliquer davantage les Intercommunalités dans le pilotage local des politiques du logement.

MÉTIERS

En savoir plus sur **ARTUR**

→ LES ARTISANS DU BÂTIMENT SONT INVITÉS À RÉPONDRE À NOTRE ENQUÊTE SUR L'ISOLATION

La CAPEB souhaite établir une politique professionnelle commune cohérente en matière d'isolation des bâtiments, sujet qui concerne toutes les professions et qui est devenu un élément majeur de la transition énergétique. C'est dans cet objectif qu'un groupe de travail regroupant les 8 UNA a été constitué.

Pour compléter ces réflexions, la CAPEB vient de lancer une enquête auprès des entreprises artisanales du bâtiment avec plusieurs objectifs : connaître les principales difficultés qu'elles rencontrent pour respecter la réglementation, mesurer les conséquences de cette

réglementation sur les pratiques de terrain, et enfin, recenser leurs besoins pour leur faciliter la prise en compte de cette réglementation.

L'enquête devra également permettre d'alimenter l'argumentation technique de la CAPEB en vue de la prochaine rédaction du NF DTU relatif à l'isolation thermique par soufflage sur planchers de combles perdus d'isolants en vrac, en laine minérale/de verre ou de ouate de cellulose papier.

Nous vous invitons donc à répondre à cette enquête sans tarder et à encourager vos collègues artisans à en faire autant.

→ LES REPRÉSENTANTS DE LA CAPEB À QUALIFELEC DOIVENT ÊTRE DÉSIGNÉS

En tant que membre de Qualifelec, la CAPEB doit désigner ses représentants qui siégeront dans les Comités de Qualification régionaux à compter du mois de juin 2017.

Le Président de l'UNA Équipement Électrique et Électro-Domotique vient d'adresser un courrier aux Présidents des sections professionnelles départementales pour leur demander de mettre ces désignations à jour.

Pour faciliter cette mise à jour, le tableau récapitulatif des représentants du précédent mandat est joint à ce courrier ainsi qu'un questionnaire permettant de préciser ces désignations.



LOBBYING

→ LA LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ AURA ÉTÉ UN REBONDISSEMENT PERMANENT !

Le Conseil Constitutionnel a finalement donné raison aux sénateurs qui avaient annulé nombre de dispositions votées par les députés dans le cadre de cette loi. 48 des 224 articles de la loi ont ainsi été censurés. Parmi ces derniers, relevons le sort de la dotation de solidarité urbaine sociale. Le Gouvernement voulait en faire une arme de dissuasion en la supprimant aux communes carencées en matière de logements sociaux. Au nom de la libre administration des collectivités territoriales, le Conseil Constitutionnel s'est opposé à cette mesure coercitive.

COMMUNICATION

→ LES TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION 2017 SONT LANCÉS

Comme chaque année, la CAPEB participe aux Trophées de la construction aux côtés de nombreux autres acteurs du BTP. Il s'agit de récompenser des réalisations exemplaires et des solutions techniques originales ainsi que des expériences remarquables sur le web. Rappelons que le concours s'adresse aux artisans, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages, industriels, architectes, promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux, bref, tous les acteurs de la branche. Chacun peut concourir dans l'une des 4 catégories proposées : Constructions et rénovations, Solutions techniques et matériaux innovants, Métiers d'art, Solutions d'artisan, et Internet et solutions en ligne (applications, opérations de communication, sites, etc.). S'ajoute à ces 4 catégories le prix PROBTB récompensant une entreprise créée ou reprise depuis moins de 5 ans, pour une réalisation exemplaire. Les candidats doivent se manifester avant le 15 avril 2017. La remise des prix est prévue le 6 septembre 2017.

SOCIAL

→ EMBAUCHES : PÔLE EMPLOI TESTE UNE OFFRE DE SERVICES POUR LES PETITES ENTREPRISES

Les entreprises comptant jusqu'à 19 salariés localisées dans le Grand Est, en Pays de la Loire et en Bourgogne Franche Comté vont faire l'objet d'une expérimentation entre le mois de mars 2017 et janvier 2018. Pendant cette période, les agents de Pôle emploi, spécialisés dans les relations avec les entreprises, réaliseront des prospections ciblées pour identifier les petites entreprises qui présentent un fort potentiel de recrutement. Celles-ci bénéficieront alors de services exclusivement dédiés à leurs besoins de petites entreprises... Un bilan de cette expérimentation est prévu en février et mars 2018. À suivre donc.

→ DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA DSN : L'ADMINISTRATION PRÊTE À LA TOLÉRANCE

L'administration a bien conscience que le déploiement opérationnel de la DSN ne se déroule pas parfaitement et que certains employeurs rencontrent des difficultés pour la mettre en œuvre. Des précisions viennent d'être apportées sur le site dédié (dsn-info.fr) sur les mesures de tolérance susceptibles d'être prises dans un certain nombre de cas identifiés. On rappellera par ailleurs que, depuis le 1^{er} janvier, toutes les entreprises doivent déclarer leurs cotisations sociales au travers de la DSN, et que les caisses de congés payés du BTP ne sont malheureusement pas incluses dans les organismes destinataires de la DSN 2017. De ce fait, en plus des déclarations sociales effectuées via la DSN, les entreprises du BTP doivent continuer à suivre les procédures de déclarations en vigueur jusqu'ici auprès de l'UCF.

■ LE PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL A ACCUEILLI LE PRÉSIDENT ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CAPEB BAS RHIN

Maurice Karotsch, Président de la CAPEB Bas Rhin et Jean Meyer, son secrétaire général, ont été accueillis mardi à la Confédération par le Président confédéral, le secrétaire général et les Directeurs de pôle pour une journée d'intégration.

■ UNE PLÉNIÈRE DU CSCEE SE TENAIT MARDI

Parmi les différents points portés à l'ordre du jour, on relèvera un projet de décret sur la mise en œuvre d'un repérage de l'amiante avant travaux. Cette disposition a été prévue dans le cadre de loi relative au Travail. Elle vise à protéger les intervenants d'un chantier en imposant au donneur d'ordre, au maître d'ouvrage ou au propriétaire du bien, de faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

■ PATRICK LIÉBUS A RENCONTRÉ MYRIAM EL KHOMRI AU TITRE DE L'U2P

Cette rencontre a eu lieu mercredi. Elle a été organisée à l'occasion de la prise de fonction d'Alain Griset à la présidence de l'U2P. En tant que premier vice-président de l'U2P, Patrick Liébus l'accompagnait à ce rendez-vous.

■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCLUAIT CETTE SEMAINE

L'ordre du jour de ce Conseil d'administration était bien nourri. Les membres du Conseil devaient préparer la CNAGS et l'assemblée générale, faire un point sur les travaux ABCD, dresser un état des lieux du projet de plateforme 3.0, prendre des décisions concernant le pilotage et la stratégie des marques de la CAPEB, le parcours RSE, le projet de norme européenne sur les achats de services. Ils devaient également examiner les propositions du Fonds de Développement du Réseau et du Groupe de Suivi du Réseau. Nous reviendrons sur ces deux journées dans notre prochain numéro.